



District Drôme Ardèche de Football

Commission de contrôle de l'encadrement des équipes



PROCÈS-VERBAL N° 01

REUNION DU 09/10/2018.

Personnes présentes : RENE ARTES, PHILIPPE PEALAT, JEAN-MARIE TERRASSE, ERIC THIVOLLE, JOSEPH CORREARD, JEAN MARIE PION.

La commission étudie la position de chaque club dont l'équipe doit-être entraînée par des éducateurs diplômés.

RAPPELS AUX CLUBS SOUMIS A L'ENCADREMENT TECHNIQUE DES EQUIPES

- En cas de changement d'éducateur en cours de saison, aviser immédiatement la commission et fournir les copies des documents du successeur (licence éducateur et diplôme)
- En cas d'arrêt de travail, fournir la copie de l'arrêt de travail.
- En cas d'absence, fournir un courrier justifiant le motif exact.

CLUBS EN INFRACTION ET PENALISES CONFORMEMENT AU REGLEMENT DE L'ENCADREMENT DES EQUIPES PAR EDUCATEURS DIPLOMES, PAGES 144 à 147, ARTICLES 1 à 6 DE L'ANNUAIRE DU DISTRICT DROME ARDECHE SAISON 2018/2019.

Séniors D.1 : R.A.S.

D.2, poule A :

- US PONT LA ROCHE : ZOCCO Sandro, en attente de sa licence d'éducateur. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)
- AS VALENSOLLES : dérogation accordée à MECHIGHEL Nabil pour la saison 2018/2019. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)

D.2, poule B :

- AS CORNAS : nous informer sur la situation de GUILLARD Sébastien. (CFF1)
- FC PORTES LES VALENCE : dérogation accordée à CAVACAS Yoann. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)
- AS PORTUGUAIS DE VALENCE : dérogation accordée à l'éducateur FERREZ Manuel. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)
- US VALS LES BAINS : nous informer sur la situation de SEGUELA Xavier, CFF3. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)

U.19 Excellence :

- AS VALENSOLLES : pas de dérogation, club en infraction et informé par courrier.

U.17.D.1 :

- VALLIS AUREA FOOT : nous informer sur la situation de PASQUELIN Rudy, CFF3. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)

U.17.D.2 :

- AS CORNAS : pas de dérogation accordée. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)
- FC PORTES LES VALENCE : dérogation accordée. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)
- RUOMS OLYMPIQUE : courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club.

U.15.D.1 : RAS.

U.15.D.2 :

- FC PORTES LES VALENCE : dérogation accordée. (courriel via notifoot adressé à l'adresse officiel (n°affiliation@laurafoot.org) du club)

RAPPEL :

Les éducateurs désignés comme responsables de l'équipe doivent être présents du début à la fin des rencontres, être inscrits sur la première ligne face à la lettre E.

Concernant les éducateurs joueurs, l'inscription est obligatoire comme joueur et éducateur.

Des contrôles sont effectués sur les terrains.

Si vous avez besoin d'une aide, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous renseigner.

Le Président de la commission d'encadrement
Jean-Marie PION.